

**DECISION n°1112560
d'autorisations d'engagement pour la gestion en paiement
associé par l'ASP des aides de l'agence de l'eau et de leur
co-financement FEADER pour les mesures SIGC de la
programmation 2023-2027 dans le cadre du PSN pour la région
Bourgogne-Franche-Comté**

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine Normandie,

- Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40,
- Vu le règlement (UE) n° 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant le règlement (UE) n° 1306/2013,
- Vu le 11e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération n° CA 23-07 du conseil d'administration de l'agence du 14 mars 2023 approuvant les modèles de conventions de mandat et de décision d'autorisation d'engagement portant sur la gestion en paiement associé par l'Agence de services et de paiement (ASP) des engagements SIGC
- Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER pour les mesures SIGC de la programmation 2023-2027 dans le cadre du PSN pour la région Bourgogne-Franche-Comté signée le 3 novembre 2023
- Vu la délibération n° CA 23-06 du conseil d'administration de l'agence du 14 mars 2023 relative à la délégation des attributions du conseil à la Directrice générale.

DÉCIDE :

Article 1 – OBJET

L'agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes dans le cadre du PSN pour la région Bourgogne-Franche-Comté et l'année 2024 :

Campagne d'engagement 2024	Répartition indicative de l'enveloppe par durée d'engagement	Part cofinancée	Part Top-Up	Montant attribué par l'AESN
MAEC systèmes	1 an	- €	- €	- €
	5 ans	- €	3 160 000 €	3 160 000 €
	TOTAL	- €	3 160 000 €	3 160 000 €
MAEC localisées	1 an	- €	- €	- €
	5 ans	- €	- €	- €
	TOTAL	- €	- €	- €
TOTAL	1 an	- €	- €	- €
	5 ans	- €	3 160 000 €	3 160 000 €
	TOTAL	- €	3 160 000 €	3 160 000 €

Les montants qui figurent dans ce tableau constituent le maximum de droits à engager pour le compte de l'agence sur les mesures visées.

Les montants « part cofinancée » et « part top-up » sont fongibles. Les montants par type de mesure sont fongibles.

Ces montants sont issus d'une pré-instruction réalisée par les DDT de la région Bourgogne-Franche-Comté correspondant à la liste présentée en annexe 1.

Article 2 – MODALITES D'INTERVENTION

Les modalités d'intervention de l'Agence, conformes au 11^e programme d'intervention de l'Agence, sont précisées mesure par mesure en annexe 2 (éligibilité, taux de financement et plafonds).

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER pour les mesures SIGC de la programmation 2023-2027 dans le cadre du PSN pour la région Bourgogne-Franche-Comté.

Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature, et a une durée de validité de 6 ans.

Date : 29 NOV. 2024

La directrice générale
de l'agence de l'eau Seine-Normandie



Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN

Département	Nom du Territoire	Type de mesure	N° PACAGE	Nom Attributaire	Code mesure	Surface (en ha)	Montant total (5 ans)	Montant annuel AESN	Montant total AESN	Montant FEADER
89	AAC source du Boulerons et source du village de Domecy sur Vault	Mesure système	89004629	CONVERT Bernard	BF_BCBV_HBV2	24,60	21 771 €	4 354 €	21 771 €	- €
89	AAC source du Boulerons et source du village de Domecy sur Vault	Mesure système	89158371	EARL LA CROIX DU CHATEAU	BF_BCBV_HBV2	168,93	149 503 €	29 901 €	149 503 €	- €
89	AAC source du Boulerons et source du village de Domecy sur Vault	Mesure système	89004281	PETIT Bruno	BF_BCBV_HBV2	212,31	187 894 €	37 579 €	187 894 €	- €
89	AAC source du Boulerons et source du village de Domecy sur Vault	Mesure système	89162519	EARL PERRUUCHE	BF_BCBV_HBV2	225,41	199 488 €	39 898 €	199 488 €	- €
89	AAC source du Boulerons et source du village de Domecy sur Vault	Mesure système	89151377	EARL BRETAGNE	BF_BCBV_HBV2	225,61	199 665 €	39 933 €	199 665 €	- €
21	AAC d'Avosnes et Saint Mesmin	Mesure système	21162342	EARL DUJUIS	BF_AVME_HBV2	322,45	285 368 €	57 074 €	285 368 €	- €
89	AAC source du Boulerons et source du village de Domecy sur Vault	Mesure système	89161012	SCEA PECHERY DE CRECY DE	BF_BCBV_HBV2	432,21	250 000 €	50 000 €	250 000 €	- €
21	AAC d'Avosnes et Saint Mesmin	Mesure système	21160097	CHARENTENAY Agnès	BF_AVME_HBV3	73,96	86 163 €	17 233 €	86 163 €	- €
89	AAC source du Boulerons et source du village de Domecy sur Vault	Mesure système	89162254	RAMEAU Lilian	BF_BCBV_HBV3	177,57	206 869 €	41 374 €	206 869 €	- €
21	AAC d'Avosnes et Saint Mesmin	Mesure système	21161226	THUBET Adrien	BF_AVME_HBV3	187,04	217 902 €	43 580 €	217 902 €	- €
21	AAC d'Avosnes et Saint Mesmin	Mesure système	21160730	GAEC MENETRIER PARIZOT	BF_AVME_HBV3	221,59	258 152 €	51 630 €	258 152 €	- €
89	AAC source du Boulerons et source du village de Domecy sur Vault	Mesure système	89151009	EARL CHAUVEAU	BF_BCBV_HBV3	240,43	250 000 €	50 000 €	250 000 €	- €
89	AAC source du Boulerons et source du village de Domecy sur Vault	Mesure système	89011235	GAEC BONIN	BF_BCBV_HBV3	303,57	353 659 €	70 732 €	353 659 €	- €
89	AAC source du Boulerons et source du village de Domecy sur Vault	Mesure système	89160520	CALLEJA Tristan	BF_BCBV_PHY6	53,80	82 314 €	16 463 €	82 314 €	- €
89	AAC source du Boulerons et source du village de Domecy sur Vault	Mesure système	89160612	SCEA DUBAN	BF_BCBV_PHY6	83,53	127 801 €	25 560 €	127 801 €	- €
89	AAC source du Boulerons et source du village de Domecy sur Vault	Mesure système	89162371	EARL LA CROISSETTE	BF_BCBV_PHY6	180,85	276 701 €	55 340 €	276 701 €	- €
Total							3 133,86	630 650 €	3 153 250 €	- €

Annexe 2 : modalités d'intervention dans le cadre du PSN pour la région Bourgogne-Franche-Comté et l'année 2024 :

	<i>Zones éligibles</i>	<i>Taux de cofinancement</i>	<i>Plafond agence</i>
MAEC systèmes	AAC (cf. PAEC des territoires)	100 %	Non
MAEC à enjeux localisés	AAC et zones humides (cf. PAEC des territoires)	100 %	Non